

## Conditions générales

### 1. **Renouvellement automatique (uniquement 12 mois et plus)**

Tout contrat conclu pour 12 mois et plus est renouvelé automatiquement pour une année s'il n'est pas dénoncé par lettre recommandée adressée au siège social, 30 jours avant l'échéance du contrat.

### 2. **Rupture du contrat**

L'abonnement est conclu pour une durée déterminée et ne peut être résilié avant son terme. Il n'est en aucun cas remboursable.

### 3. **Ouverture automatique**

L'Usine Fitness 23 met à disposition les installations du centre aux heures d'ouverture mentionnées sur la liste de prix. Ces horaires peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Pendant les heures d'ouverture à gestion automatique (sans personnel dans le centre), le membre s'engage à ne pas faire entrer des personnes non-membres. En cas d'infraction, le membre pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

### 4. **Surveillance vidéo**

Les locaux et différents accès sont surveillés par caméra.

### 5. **Prestations**

Chaque membre pourra bénéficier de deux programmes d'entraînement répondant à ses besoins si un contrat d'une durée de 12 mois ou plus est conclu. En cas de conclusion d'un contrat d'une durée inférieure, un seul programme d'entraînement est inclus.

Chaque membre a droit à un usage sans limite de toutes les installations, équivalent à la durée et au type d'abonnement souscrit. La non-utilisation des prestations ne donne droit à aucune demande de remboursement ou de déduction.

Des casiers sont mis à disposition. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### 6. **Droit de rétractation (E-Shop)**

Le client est en droit, dans un délai de 10 jours à compter de la commande de l'abonnement, de se rétracter et d'annuler le contrat par lettre recommandée. Elle doit être adressée au siège : L'Usine Fitness 23, Route du Milieu 6, 1580 Avenches. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les abonnements vendus en ligne (internet) sont soumis aux mêmes conditions.

### 7. **Conditions d'utilisation des installations et attitude**

Chaque membre est tenu de prendre soin du matériel, de respecter l'ordre et la propreté des locaux. Après utilisation, le matériel doit être remis en place. Les barres et les machines doivent être déchargées et les poids doivent être rangés.

Chaque membre est tenu d'adopter un comportement adéquat et approprié dans le centre.

En cas de non-respect des règles précitées ou d'autre grave manquement ou d'incivilité, le membre pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

### 8. **Hygiène**

Il est interdit de s'entraîner à pieds nus, en chaussettes ou avec des chaussures d'extérieur. De même, il n'est pas autorisé de s'entraîner torse nu. Un linge est obligatoire afin de recouvrir les appareils durant les entraînements. Les appareils cardio-vasculaires doivent être nettoyés après usage avec les produits mis à disposition (papier & désinfectant).

En cas de non-respect des règles précitées ou d'autre grave manquement aux règles de l'hygiène, la direction se réserve le droit de prononcer une sanction allant jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

### 9. **Salle de cours**

L'utilisation de la salle de cours est exclusivement réservée aux cours collectifs et aux membres de l'Usine Fitness 23. Tout autre forme d'utilisation est proscrite sauf autorisation de la direction.

### 10. **Cours collectifs**

La grille de cours peut être modifiée selon le nombre de participants. Un minimum de 5 participants est nécessaire pour qu'un cours ait lieu. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les cours avec moniteur peuvent être supprimés. Le membre ne peut prétendre à quelque contrepartie ou indemnité. De plus, la direction se réserve le droit d'annuler un cours sans préavis.

### 11. **Horaires d'ouverture**

L'Usine Fitness 23 est ouvert toute l'année, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La réception est ouverte selon les horaires affichés. Les vacances scolaires ainsi que les jours fériés peuvent entraîner une modification des heures de réception.

La direction se réserve le droit de fermer le centre durant maximum de 14 jours consécutifs par année civile pour divers travaux d'entretien, de nettoyage et pour les vacances. Les membres seront avertis, au minimum 7 jours avant, par le biais d'une affiche sur la porte du centre.

### 12. **Suspension du contrat**

En cas de maladie, d'accident, de grossesse, de service militaire ou de déplacement à l'étranger dans le cadre du travail, le membre peut demander que son contrat soit prolongé d'une durée équivalente durant laquelle il a été dans l'impossibilité de fréquenter le centre. Cependant, la durée minimale de prolongation est de 15 jours. Le membre doit obligatoirement présenter un certificat médical, un ordre de marche ou une attestation de son employeur.

### 13. **Condition de paiement**

Les factures sont payables net à 10 jours, dès la date de facturation. Les cotisations à règlement mensuel doivent être acquittées avant le début de chaque mois. En cas de retard supérieur à deux mensualités, L'Usine Fitness 23 se réserve le droit d'exiger l'entier des cotisations dues jusqu'à l'échéance du présent contrat.

En cas de retard de paiement de plus de 40 jours, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au fitness jusqu'au règlement complet de l'arriéré des cotisations dues jusqu'à l'échéance du présent contrat. En cas de besoin, le centre se réserve le droit de transmettre la créance auprès de son partenaire de recouvrement.

### 14. **Responsabilité**

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident liée à une mauvaise utilisation des machines et/ou en cas de non-respect de restrictions médicales, que ce soit lors de l'utilisation individuelle des installations ou lors de cours collectifs.

### 15. **Exclusion**

L'inobservation de ces prescriptions peut entraîner la résiliation immédiate du contrat sans contrepartie.

### 16. **Reconnaissance de dette**

Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

### 17. **Modifications**

La direction se réserve le droit d'adapter ou de modifier, en tout temps, les présentes conditions générales. En cas de modifications, elles seront appliquées à chaque contrat et remplaceront les conditions générales en vigueur le jour de la conclusion.

### 18. **For et le droit applicable**

Pour tout litige pouvant survenir entre les parties, le for judiciaire est fixé à Lausanne. Le droit suisse s'applique pour toutes les questions d'ordre juridique.